



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 janvier 1998**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 Janvier 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 Janvier 1998

**Groupe scolaire Jean Mermoz - Mise aux normes cuisines et rénovation  
locaux - Appel d'offres**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Robert LEON.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale, et avis favorable du Conseil des Parents d'Elèves,

Le groupe scolaire Jean Mermoz, dont les locaux ne sont plus conformes, plus particulièrement la cuisine et le restaurant, sera restructuré et mis aux normes d'hygiène et de sécurité.

Par délibération en date du 28 mars 1997, vous avez décidé de lancer une consultation pour le choix d'un maître d'oeuvre. Le Groupement "Architectes Associés / ACE / ATES" , au vu de cette consultation, a été retenu.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le dossier de consultation établi par le Maître d'Oeuvre.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à lancer la procédure d'appel d'offres,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés à intervenir.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON